



# AVIS

## D'ENQUETE PUBLIQUE

### ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DE SAINT-WITZ

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Witz en date du 12 février 2025, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du RLP de la commune de Saint-Witz aura lieu pendant trente-trois jours consécutifs :

**Du lundi 17 mars 2025 à 8h30 au vendredi 18 avril 2025 à 18h00.**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, par décision n°E25000010/95 en date du 31 janvier 2025, a désigné Madame Françoise CORDIER, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude ANDRY, en tant que commissaire enquêteur suppléant.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : [www.saint-witz.fr](http://www.saint-witz.fr) dans la rubrique urbanisme ;
- en **version papier** à la Mairie de SAINT-WITZ - Place Isabelle de Vy - 95470 SAINT-WITZ, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du mercredi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h00 à 12h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, à la Mairie de Saint-Witz - Place Isabelle de Vy - 95470 SAINT-WITZ**, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Delphine MEINGAN au service urbanisme de la Mairie de Saint-Witz - Place Isabelle de Vy - 95470 SAINT-WITZ ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01.34.68.71.69 et à l'adresse électronique : [rlp@saint-witz.fr](mailto:rlp@saint-witz.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé sécurisé** accessible en continu pendant toute la durée de l'enquête publique via le site internet de la commune de Saint-Witz ;
- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil de la Mairie de Saint-Witz - Place Isabelle de Vy - 95470 SAINT-WITZ ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : [rlp@saint-witz.fr](mailto:rlp@saint-witz.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la Mairie de Saint-Witz, Place Isabelle de Vy - 95470 Saint-Witz pour recevoir leurs observations, lors des **permanences suivantes** :

- **le lundi 17 mars 2025 de 14h00 à 17h00**
- **le mercredi 9 avril 2025 de 10h00 à 12h00**
- **le vendredi 18 avril 2025 de 15h00 à 18h00**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Witz - Place Isabelle de Vy - 95470 SAINT-WITZ ainsi que sur son site internet [www.saint-witz.fr](http://www.saint-witz.fr) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Saint-Witz.